

# Achat de son appartement: Nicolas Sarkozy s'enferme

05 avril 2012 | Par [Mathilde Mathieu](#) et [Michaël Hajdenberg](#) - [Mediapart.fr](#)

Nicolas Sarkozy cafouille. Questionné par Mediapart jeudi 5 avril lors de la conférence de presse sur son projet présidentiel, le chef de l'Etat s'est révélé incapable de lever les interrogations qui pèsent sur le financement de son ancien appartement sur l'île de la Jatte, à Neuilly, acheté en octobre 1997 et revendu en 2006.

En 2007, interrogé par *L'Express*, le candidat UMP avait expliqué qu'il avait financé l'acquisition de ce logement cosu de 5,4 millions de francs grâce à un prêt de la Société Générale de 1,6 million de francs, et un second prêt de plus de 3 millions de francs contracté auprès de l'Assemblée

nationale.

Or, comme nous l'avons révélé dans notre enquête du 29 mars, non seulement aucun prêt de l'Assemblée nationale n'est mentionné dans l'acte de vente de l'appartement, mais le plafond des prêts immobiliers autorisés par l'Assemblée nationale a toujours été bien inférieur à cette somme.

Voir ci-dessous la réponse officielle du Palais-Bourbon à Mediapart :

19 octobre 2011

### Réponses aux questions posées par MEDIAPART

Des prêts au logement ont été attribués aux députés jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, date à laquelle l'octroi a été supprimé, à la suite d'une décision du Bureau de l'Assemblée.

Avant cette date, les députés pouvaient emprunter pour financer un logement, un bureau ou un local de permanence. Le montant maximum de l'enveloppe, revalorisé chaque année en fonction de l'indice national du bâtiment, s'élevait en dernier lieu à 288.147 €.

Ces prêts étaient accordés par le Collège des Questeurs pour une durée de dix ans maximum, à un taux de 2 %. Ils étaient assortis de garanties réelles (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers), les députés restant libres, comme tout emprunteur, de l'utilisation du bien acquis. Les demandes étaient instruites par les services de l'Assemblée sur la base de documents notariés fournis par les députés, les sommes étant versées directement aux études notariales. Dans ce cadre, une trentaine de prêts immobiliers étaient, en moyenne, accordés chaque année.

En 1997, à l'époque de l'achat, un député ne pouvait pas emprunter plus de 1,2 million de francs (d'après notre calcul tout simple). Trois fois moins que la somme que Nicolas Sarkozy prétend avoir empruntée.

Nicolas Sarkozy et son chargé de communication, Franck Louvrier, n'avaient jusqu'à présent jamais répondu à nos questions sur ce prêt. Forcé d'apporter une réponse face aux caméras lors de cette conférence de presse, et confronté à ce que dit l'Assemblée nationale, Nicolas Sarkozy a légèrement adapté sa réponse : « *Les prêts dont j'ai bénéficié par l'Assemblée nationale, c'était entre 1995 et 1997. À l'époque, voyez-vous, c'était une majorité de gauche qui se trouvait à la tête de l'Assemblée nationale.* »

Nicolas Sarkozy parle donc à présent de plusieurs prêts. Sauf qu'un député ne peut pas bénéficier de plusieurs prêts immobiliers pour l'achat d'un même appartement.

En plus, le candidat UMP se trompe sur la couleur politique de l'Assemblée nationale de l'époque : entre 1995 et 1997, elle était à droite – Lionel Jospin n'est devenu premier ministre à la place d'Alain Juppé que le 2 juin 1997.

Alors que le micro nous avait été retiré, nous avons insisté et demandé à Nicolas Sarkozy de clarifier sa réponse : « *Vous dites que l'Assemblée nationale vous a prêté 3 millions de francs ?* » Réponse de l'intéressé : « *Adressez-vous à l'Assemblée nationale.* »

### **Il ne tient qu'au président de produire une copie du prêt**

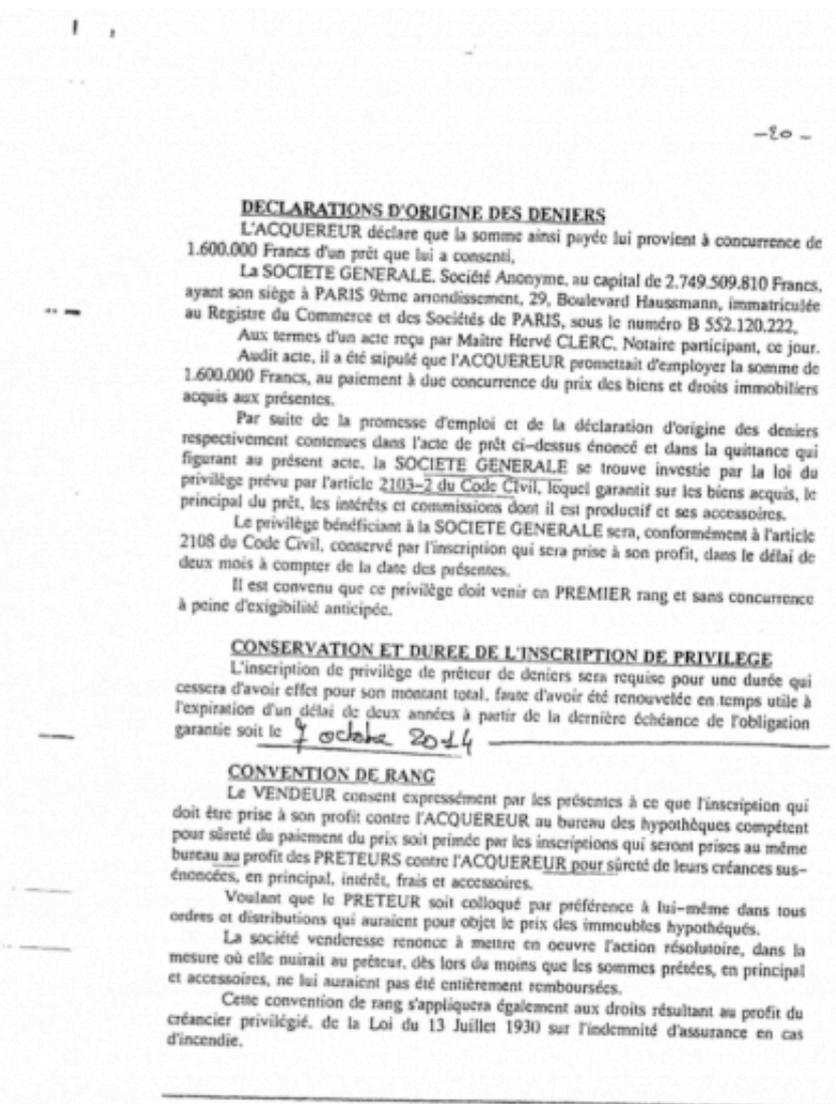
Nous l'avons déjà fait. L'Assemblée nationale nous a donné sa réponse officielle, le 11 octobre dernier : un député ne pouvait pas emprunter un tel montant. Alors, Nicolas Sarkozy voudrait-il suggérer que l'Assemblée nationale ment aux journalistes ? Peut-être. Dans ce cas, pour quelle raisons ?

Quoi qu'il en soit, il ne tient qu'au Président de communiquer une copie de ce(s) prêt(s). Alors que nous l'avons demandée au conseiller communication de Nicolas Sarkozy le 12

mars dernier, nous n'avons obtenu aucune réponse. Par le passé, nous avons déjà effectué la même démarche auprès de l'ancien député Renaud Donnedieu de Vabres, soupçonné d'avoir acquis un appartement avec de l'argent sale et qui assurait avoir bénéficié d'un prêt de l'Assemblée nationale de 520.000 francs. Il avait produit un document attestant de ce prêt et de son montant dans les 48 heures. Pourquoi Nicolas Sarkozy ne fait-il pas de même, si cette pièce existe ?

Au vu des éléments dont nous disposons, il subsiste pour l'heure trois hypothèses majeures :

- Il y a bien eu un prêt, mais du montant maximum autorisé : 1,2 million de francs. Et Nicolas Sarkozy doit dire comment il a financé les quelque deux millions restants.
- Nicolas Sarkozy a bénéficié d'une immense faveur de l'Assemblée nationale, qui aurait, pour des raisons inconnues, consenti à lui prêter environ trois fois plus d'argent qu'autorisé pour les autres députés. Mais alors, qui a pris cette décision ? Ce supplément lui a-t-il été prêté à 0 % ? à 2 % d'intérêt ? Pour quelle raison ?
- Il n'y a pas eu de prêt du tout. Et Nicolas Sarkozy doit dire qui lui a fourni ces 3 millions de francs. Rappelons que s'il avait payé avec son argent personnel, cela devrait figurer noir sur blanc dans l'acte de vente. Or cela n'y figure pas, comme le montre l'extrait de l'acte de vente ci-dessous.



Suivant les conseils de Nicolas Sarkozy, qui nous a priés de nous « adresser à

*l'Assemblée nationale* », nous nous sommes retournés jeudi soir vers le Palais-Bourbon, qui nous a déclaré n'avoir « *pas d'élément supplémentaire à apporter* ». Pour l'instant.

**URL source:** <http://www.mediapart.fr/journal/france/050412/achat-de-son-appartement-nicolas-sarkozy-senferme>